

Location longue durée pour le port de Bordeaux

Assurer la réparation et la maintenance des bateaux de plus de 70 mètres, toujours plus nombreux, est l'ambition du Port de Bordeaux.

Les « super Yachts » ont du mal à trouver en Méditerranée, où nombre d'entre eux sont amarrés, des ports où se refaire une beauté. Même punition pour les grands bateaux fluviaux ou le navire qui achemine les pièces de l'Airbus A 380 par exemple.

Deux grandes formes de radoub, ces cales qui permettent de travailler sur les bateaux au sec, sont disponibles pour réparer tous ces grands bateaux aux bassins à flot de Bordeaux.

Construites au XIXe siècle, ces formes de radoub sont inutilisées depuis les années 1980, et classées monuments historiques. Ainsi est né « Pôle naval », le nom de la zone dédiée aux activités de réparation navale de Bordeaux Port Atlantique.

La phase d'aménagement qui concerne la Forme 1 (150 x 22 m) a commencé par la mise en place d'un bateau-porte pour sécuriser la fermeture et permettre l'étanchéité de la cale sèche.

[L'agence Telstar de Bordeaux](#) suit de très près et depuis longtemps la transformation de ce port et loue ainsi régulièrement des matériels de pompage.

Contactée il y a 2 ans pour de la location de pompes assurant la vidange, le lavage et le maintien au sec de la fameuse Forme 1 (en attendant la mise en place d'une solution de pompage définitive), **l'agence a proposé un contrat de location longue durée (2 à 3 ans), entretien inclus, avec 3 types de tarifs** : un tarif « en fonctionnement », un tarif « en stand-

by » et un tarif « matériels en agence ».

Le matériel proposé est stocké à l'agence avec une mise à disposition sous 24/48 h maximum au client.

La proposition a été acceptée et un contrat signé.

Cette signature a positionné Telstar comme fournisseur principal pour la réhabilitation de la Forme 1 et toutes les opérations de préparation.



La Forme 1 : le bassin de radoub à réhabiliter



Les pompes Grindex Magnum ...



... au travail



Le bassin vidé et nettoyé